

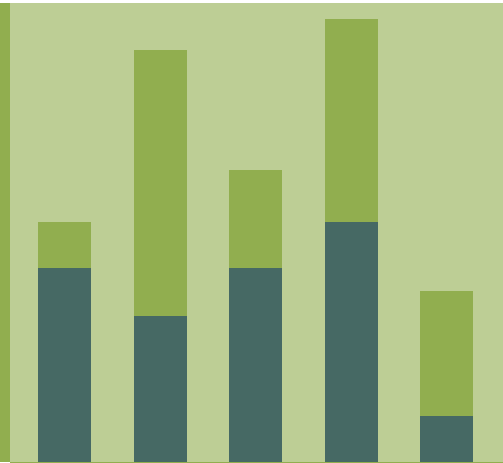


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agreste

Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

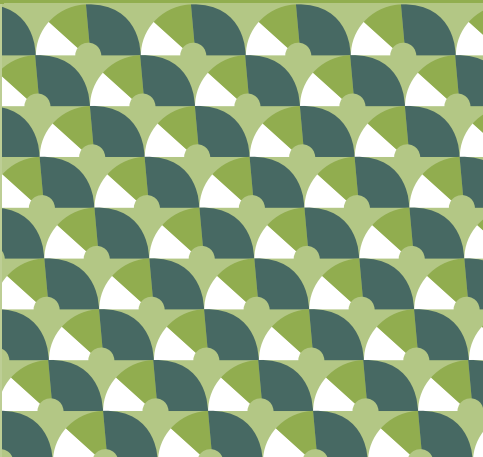
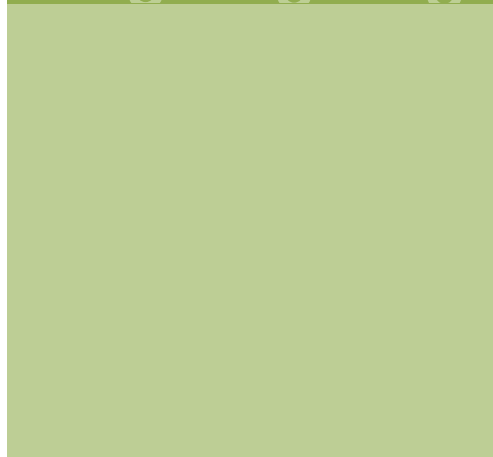
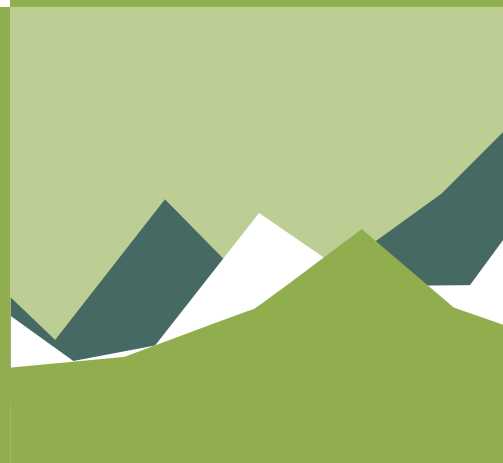
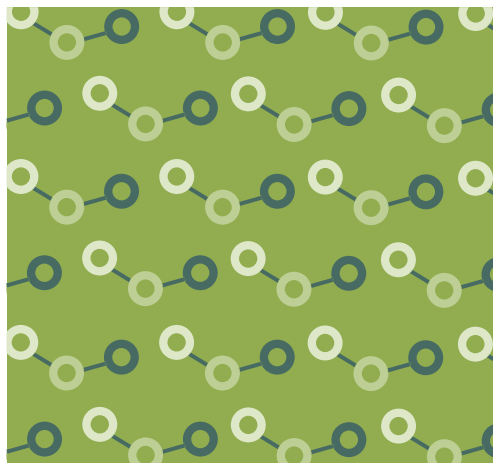


LES DOSSIERS

AVRIL 2026 N°1

Évolution de l'activité des abattoirs
du Centre-Val de Loire de 2016 à 2024

CENTRE-
VAL DE LOIRE



Évolution de l'activité des abattoirs du Centre-Val de Loire de 2016 à 2024

SOMMAIRE

p.4 **① LES ABATTOIRS DE BOUCHERIE DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

p.6 **② LES BOVINS – PRODUCTION ET ABATTAGE**

p.6 **Bovins de races allaitantes**

p.7 **Bovins de races laitières**

p.8 **Bovins de races mixtes**

p.10 **③ LES ABATTAGES D'OVINS ET DE CAPRINS**

p.11 **④ LES ABATTAGES DE VOLAILLES**

p.13 **⑤ MÉTHODOLOGIE ET SOURCES**

En 2024, toutes espèces confondues, le tonnage régional abattu s'établit à 78 100 t, soit 2 % du tonnage abattu en France. Bien qu'il ne soit pourvu que d'un seul abattoir, le Loiret est le principal département d'abattage.

Hormis l'abattoir de Fleury-les-Aubrais dans le Loiret, spécialisé dans l'abattage des porcins, les abattoirs de la

région traitent plusieurs espèces, avec des dominantes.

Encore plus qu'au niveau national, les abattages de porcins sont prédominants dans la région (plus de 90 % des volumes abattus en 2024 pour 60 % en moyenne en métropole). En termes de poids, viennent ensuite les bovins puis les ovins.

Tableau 1

Part du poids par espèces dans les abattoirs de boucherie de la région Centre-Val de Loire en 2024

Département	Commune	Spécialisation	en %			
			Bovins	Porcins	Ovins Caprins	Autres animaux
Cher	Saint-Amand-Montrond	Mutli espèces - Bovin dominant	62,6	32,5	4,6	0,3
Indre	Mérigny	Mutli espèces - Bovin ultra dominant	97,1			2,9
Indre	Valençay	Mutli espèces - Porcin ultra dominant	16,4	81,1	2,6	
Indre	Lacs	Mutli espèces - Bovin dominant	66,3	32,3	1,5	
Indre-et-Loire	Nouzilly	Mutli espèces - Porcin ultra dominant		93,2	6,8	
Loir-et-Cher	Vendôme	Mutli espèces - Bovin dominant	56,4	32,1	10,6	0,9
Loiret	Fleury-les-Aubrais	Spécialisé porcin		100,00		

Source : Agreste - enquête auprès des abattoirs 2024

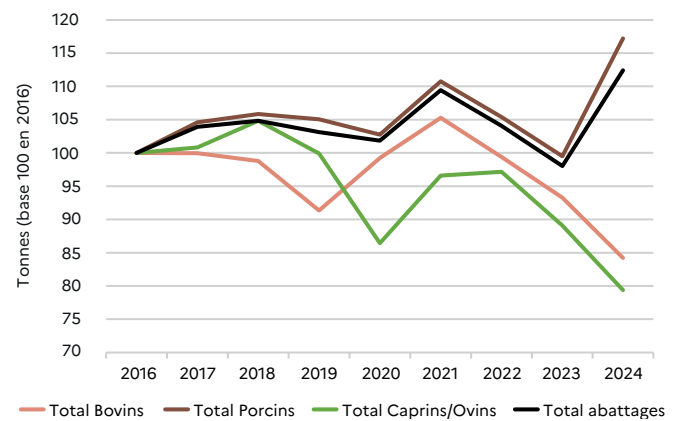
Des abattages en hausse

Malgré plusieurs années de baisse de l'activité d'abattage entre 2016 et 2024, le volume d'animaux traités dans les abattoirs de la région est en moyenne en hausse de 12,4 % sur la période. La hausse est notamment soutenue par les abattages de porcins qui progressent de 17,2 %.

La décapitalisation du cheptel bovin, liée entre autres à la hausse des coûts de production, fait chuter les abattages à partir de 2022. En 2016, près de 8 000 tonnes de bovins avaient été abattus dans la région. Ce chiffre n'était plus que de 6 700 tonnes en 2024. Ce sont ainsi 18 700 bovins qui ont été abattus en 2024 en Centre-Val de Loire.

Graphique 1

Évolution des abattages de gros animaux en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - enquête auprès des abattoirs 2016 à 2024

2 LES BOVINS - PRODUCTION ET ABATTAGE

En 2024, un peu plus de 90 000 bovins ont été produits en Centre-Val de Loire et abattus en France.

Pour autant, la production de bovins de ces races est en baisse de 13,1 % sur la période.

La très grande majorité sont de races allaitantes (71 %).

Tableau 2

Évolution du nombre de bovins de races allaitantes produits en Centre-Val de Loire et abattus en France

Département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2016-2024 (%)
Cher	26 514	25 222	28 000	28 477	27 127	27 199	25 552	23 619	22 304	-15,9
Eure-et-Loir	5 892	5 731	5 734	5 631	5 606	5 000	4 626	4 676	4 595	-22,0
Indre	23 764	23 107	24 510	23 114	23 616	23 831	23 094	21 598	21 347	-10,2
Indre-et-Loire	6 136	6 400	6 598	6 332	6 593	6 971	6 911	6 532	6 686	9,0
Loir-et-Cher	7 161	6 884	6 857	6 660	6 793	6 528	6 070	5 598	5 642	-21,2
Loiret	3 922	3 772	4 052	3 992	3 423	3 508	3 604	3 181	3 180	-18,9
Centre-Val de Loire	73 389	71 116	75 751	74 206	73 158	73 037	69 857	65 204	63 754	-13,1

Source : Agreste - BNDI 2016 à 2024

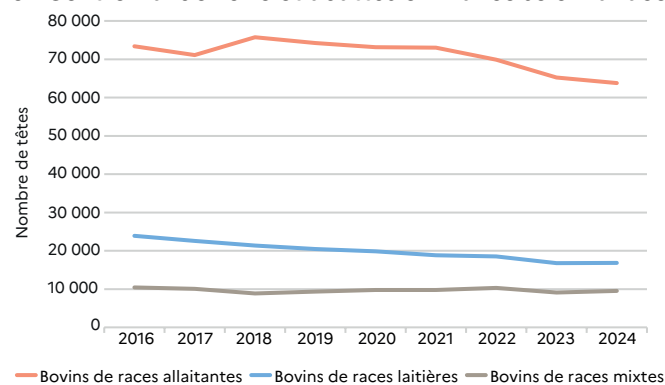
La majorité des abattages de bovins de races allaitantes issus de la région Centre-Val de Loire concernent des animaux provenant du Cher et de l'Indre. En effet, parmi les 63 754 bovins allaitants de la région abattus en France en 2024, 69 % proviennent d'un de ces deux départements qui concentrent les cheptels de vaches allaitantes les plus importants de la région. L'Indre-et-Loire est le 3^e département de la région en termes de production de bovins de races allaitantes. C'est le seul département dont la production a augmenté entre 2016 et 2024 (+ 9,0 %).

En races allaitantes, ce sont surtout des vaches de réforme qui partent à l'abattoir excepté en Eure-et-Loir, dans le Loir-et-Cher et dans le Loiret où ce sont principalement des mâles de plus de 12 mois. Dans ces trois départements, la prépondérance de mâles de plus d'un an parmi les bovins de races allaitantes abattus s'explique par une plus forte proportion d'élevages de bovins viande avec ateliers d'engraissement. Dans le Loir-et-Cher et le Loiret, la moitié des fermes détenant des bovins viande les engraisent ; ce taux monte à 53 % dans l'Eure-et-Loir. Dans l'Indre, le Cher et l'Indre-et-Loire, les ateliers d'engraissement sont plus rares (respectivement 31 %, 37 % et 44 %) et les jeunes bovins sont majoritairement vendus comme broutards et partent à l'étranger (Italie, Espagne) pour y être engraisés¹.

¹Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 2

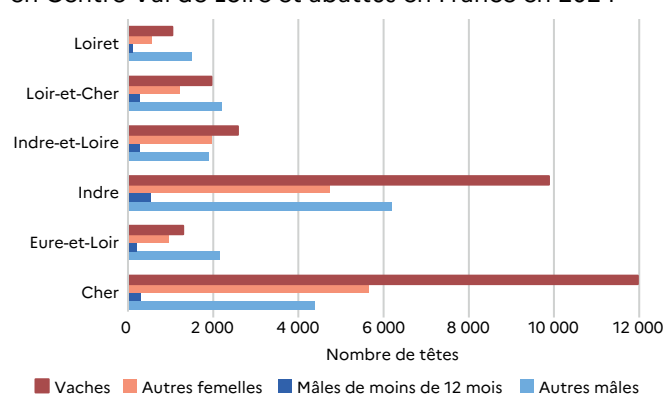
Évolution du nombre de bovins produits en Centre-Val de Loire et abattus en France selon la race



Source : Agreste - BNDI 2016 à 2024

Graphique 3

Nombre de bovins de races allaitantes produits en Centre-Val de Loire et abattus en France en 2024



Source : Agreste - BNDI 2024

Tableau 3

Évolution du nombre de bovins de races laitières produits en Centre-Val de Loire et abattus en France

Département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2016-2024 (%)
Cher	2 272	1 985	2 176	1 643	1 638	1 695	1 775	1 516	1 647	- 27,5
Eure-et-Loir	2 619	2 873	2 592	2 549	2 482	2 591	2 202	1 929	2 175	- 17,0
Indre	2 482	2 237	2 064	2 378	1 886	1 965	2 081	1 849	1 758	- 29,2
Indre-et-Loire	7 063	6 519	6 341	5 985	6 267	5 994	5 995	5 419	5 341	- 24,4
Loir-et-Cher	5 528	5 019	4 814	4 662	4 455	3 658	4 108	4 037	3 907	- 29,3
Loiret	3 965	3 961	3 378	3 278	3 148	2 925	2 349	2 022	2 016	- 49,2
Centre-Val de Loire	23 929	22 594	21 365	20 495	19 876	18 828	18 510	16 772	16 844	- 29,6

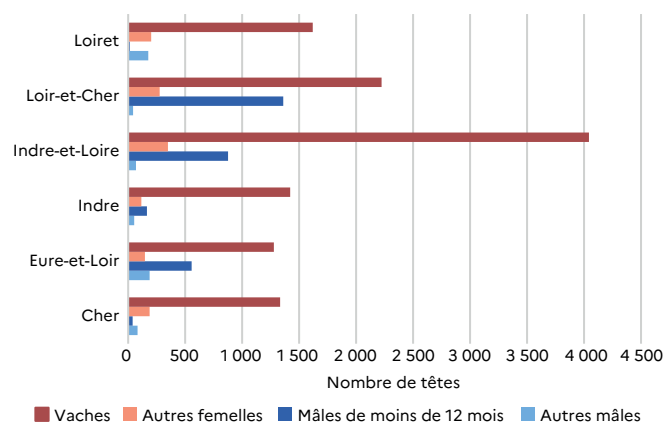
Source : Agreste - BNDI 2016 à 2024

En 2024, 16 844 bovins de races laitières issus de la région Centre-Val de Loire ont été abattus en France. Ils proviennent essentiellement de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, les effectifs de vaches laitières s'y concentrant. La production régionale de cette catégorie de bovins est en très forte baisse. En effet, entre 2016 et 2024 elle a chuté de 29,6 %. Ce sont ainsi 16 844 bovins de races laitières produits en Centre-Val de Loire qui ont été abattus en France en 2024. Dans le Loiret, la production a quasiment été divisée par 2.

Les bovins de races laitières abattus sont majoritairement des vaches de réforme (71 %). Cette prédominance est plus ou moins prononcée selon les départements de la région dont sont issus les bovins. Ainsi, elle est forte dans le Cher, l'Indre et le Loiret mais beaucoup moins marquée dans le Loir-et-Cher. En effet, les vaches de réforme du Loir-et-Cher ne représentent que 57 % des bovins de races laitières de ce département abattus en France, les mâles de moins de 12 mois représentant 35 %.

Graphique 4

Nombre de bovins de races laitières produits en Centre-Val de Loire et abattus en France en 2024



Source : Agreste - BDNI 2024

Tableau 4

Évolution du nombre de bovins de races mixtes produits en Centre-Val de Loire et abattus en France

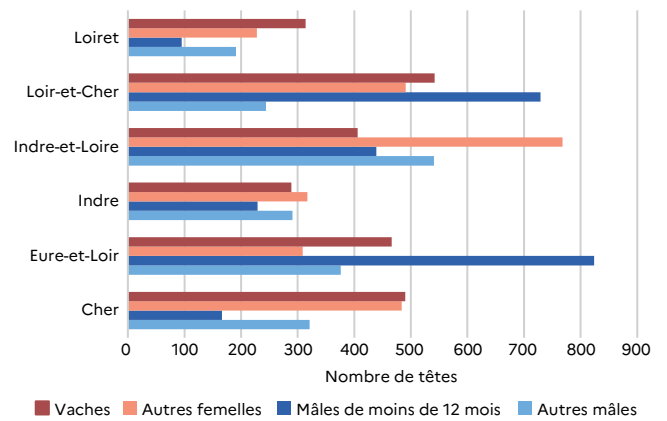
Département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2016-2024 (%)
Cher	2 047	1 943	1 917	1 886	1 511	1 686	1 601	1 596	1 461	- 28,6
Eure-et-Loir	2 090	2 003	1 859	1 708	1 928	2 122	2 347	1 918	1 975	- 5,5
Indre	1 297	1 400	1 289	1 252	1 450	1 271	1 220	1 303	1 126	- 13,2
Indre-et-Loire	1 686	1 478	1 444	1 608	1 732	2 006	2 174	1 706	2 154	27,8
Loir-et-Cher	2 350	2 417	1 547	2 004	2 282	1 661	2 090	1 753	2 006	- 14,6
Loiret	977	865	804	898	866	1 032	867	838	828	- 15,3
Centre-Val de Loire	10 447	10 106	8 860	9 356	9 769	9 778	10 299	9 114	9 550	- 8,6

Source : Agreste - BNDI 2016 à 2024

Les bovins de races mixtes sont les moins nombreux à être produits en Centre-Val de Loire. En 2024, 9 550 de ces bovins sont partis dans un abattoir français. C'est 8,6 % de moins qu'en 2016. L'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher sont les départements de la région qui comptent le plus de bovins de races mixtes abattus en France. L'Indre-et-Loire est le seul département de la région qui a vu sa production augmenter au cours de la période (+ 27,8 %).

Graphique 5

Nombre de bovins de races mixtes produits en Centre-Val de Loire et abattus en France en 2024



Source : Agreste - BNDI 2024

Les abattages bien inférieurs à la production

Parmi les bovins provenant du Centre-Val de Loire avant d'être abattus², 11 % seulement le sont dans la région. Ce taux a peu varié au cours de la période d'observation.

La majorité des autres bovins partent vers l'Auvergne-Rhône-Alpes (24 %), les Pays de la Loire (19 %), la Nouvelle-Aquitaine (14 %), la Bretagne (13 %) ou la Bourgogne-Franche-Comté (13 %). Les départements d'abattage et de dernière provenance sont souvent proches voire limitrophes. Ainsi, les bovins du Cher sont plutôt abattus dans la Loire (28 %) et l'Allier (23 %), ceux de l'Indre dans la Vienne (12 %), la Haute-Vienne (9 %) et l'Allier (10 %). Ceux d'Indre-et-Loire partent à l'abattage vers le Maine-et-Loire (16 %) et la Vendée (16 %), ceux du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir vers la Sarthe (respectivement 18 % et 36 %) et l'Ille-et-Vilaine

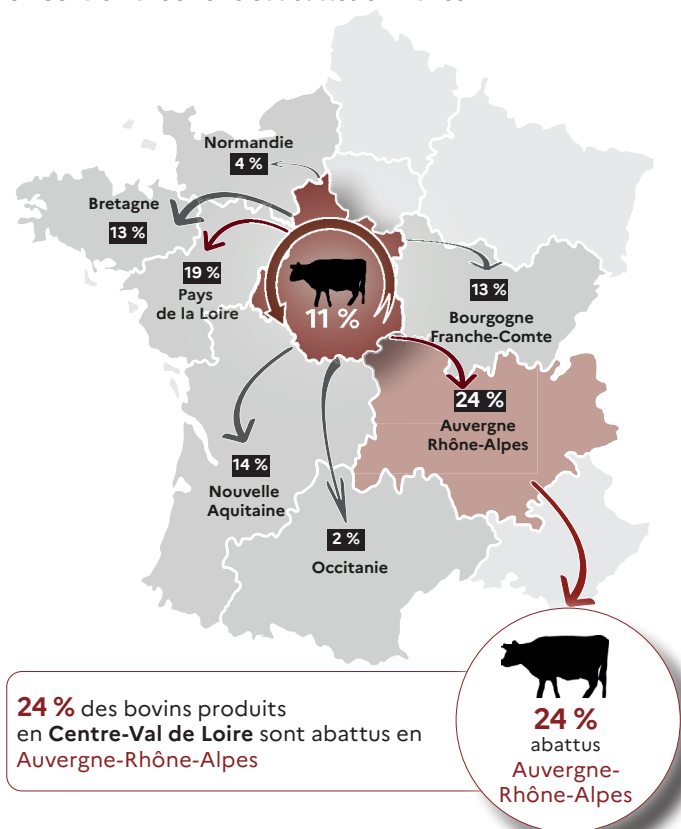
(17 % et 23 %). Les bovins du Loiret partent quant à eux vers l'Yonne (39 %) et la Loire (12 %)

Du point de vue des abattoirs régionaux, les bovins issus des exploitations du Centre-Val de Loire représentent près de 52 % des bovins abattus en 2024. Ainsi, sur les 18 700 bovins abattus, 9 657 proviennent de la région et 9 043 arrivent dans les abattoirs régionaux depuis une autre région. Les principales autres régions de provenance sont la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire. Ces deux régions représentent respectivement 20 % et 19 % des volumes traités par les abattoirs du Centre-Val de Loire.

L'Indre dispose du plus grand nombre d'abattoirs et est le département de la région qui réalise le plus d'abattages : 72 % des bovins abattus en Centre-Val de Loire le sont dans l'un des trois établissements d'abattage de ce département.

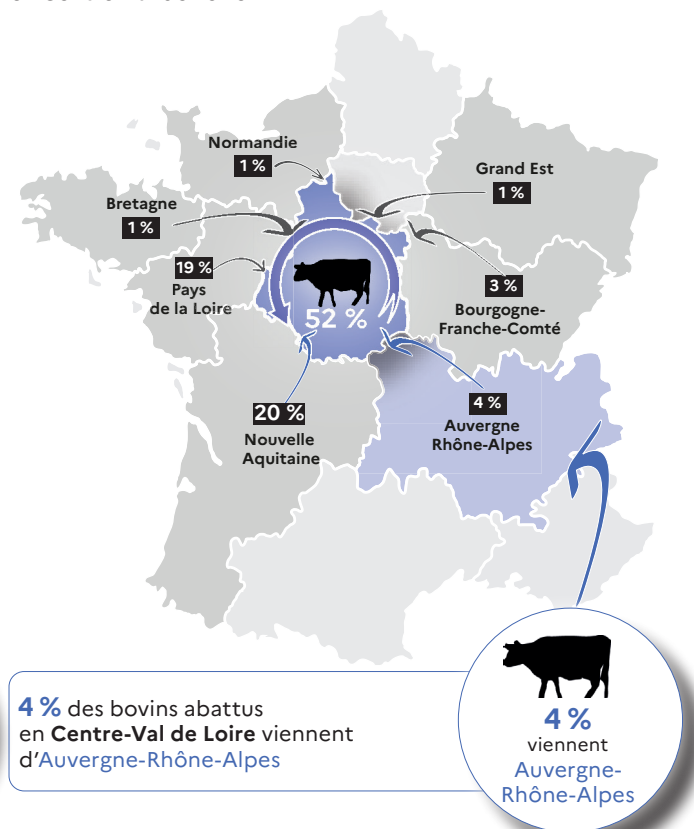
Flux sortants

Destination des 90 148 bovins produits en Centre-Val de Loire et abattus en France



Flux entrants

Provenance des 18 700 bovins abattus en Centre-Val de Loire



²Le Centre-Val de Loire est la dernière région avant abattage. Les bovins ont pu naître et/ou être engraisés dans une autre région en amont.

3 LES ABATTAGES D'OVINS ET DE CAPRINS

Pesant moins de 400 tonnes en 2024, les abattages d'ovins et de caprins sont marginaux en Centre-Val de Loire (0,5 % des abattages régionaux). Ils sont en net recul entre 2016 et 2024 (- 20,6 %).

La principale unité d'abattage se situe dans le Loir-et-Cher, à Vendôme : près de 3 ovins ou caprins sur 4 abattus en Centre-Val de Loire le sont dans cet établissement. C'est la seule unité qui a augmenté son volume d'abattage entre 2016 et 2024.

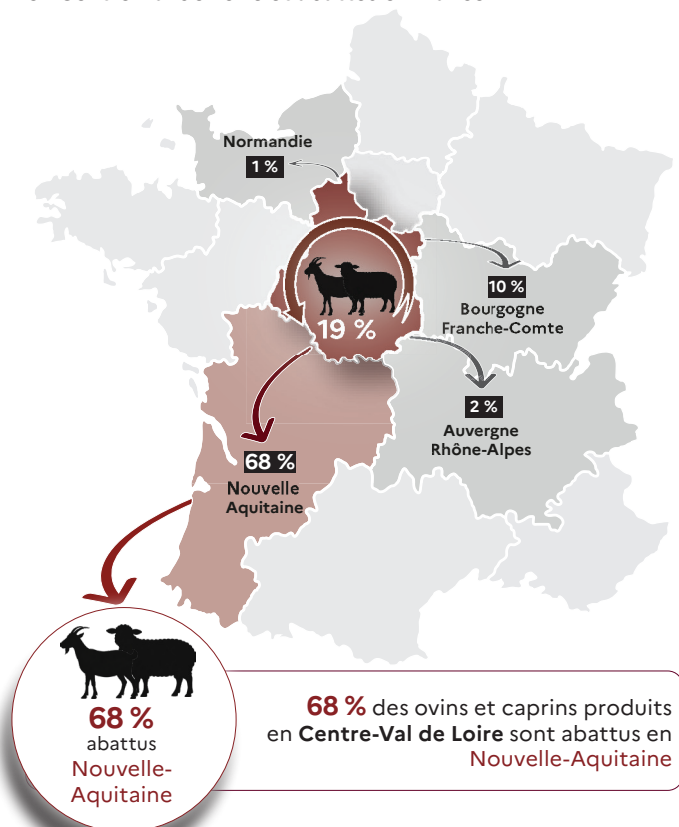
Parmi les 17 500 ovins et caprins abattus dans la région en 2024, la majorité vient de la région (59 %). Les autres arrivent dans les abattoirs régionaux en provenance de

la Sarthe (21 % des abattages de la région) et de l'Orne (6 %) essentiellement.

La production de petits ruminants dans les exploitations régionales est nettement supérieure aux abattages. En effet, en 2024, près de 53 400 ovins et caprins abattus en France provenaient de la région. Environ 1 animal sur 5 élevé dans la région y est abattu. Les autres sont majoritairement abattus en Nouvelle-Aquitaine, plus précisément dans la Vienne (47 % des animaux qui ne sont pas abattus en Centre-Val de Loire) et les Deux-Sèvres (26 %).

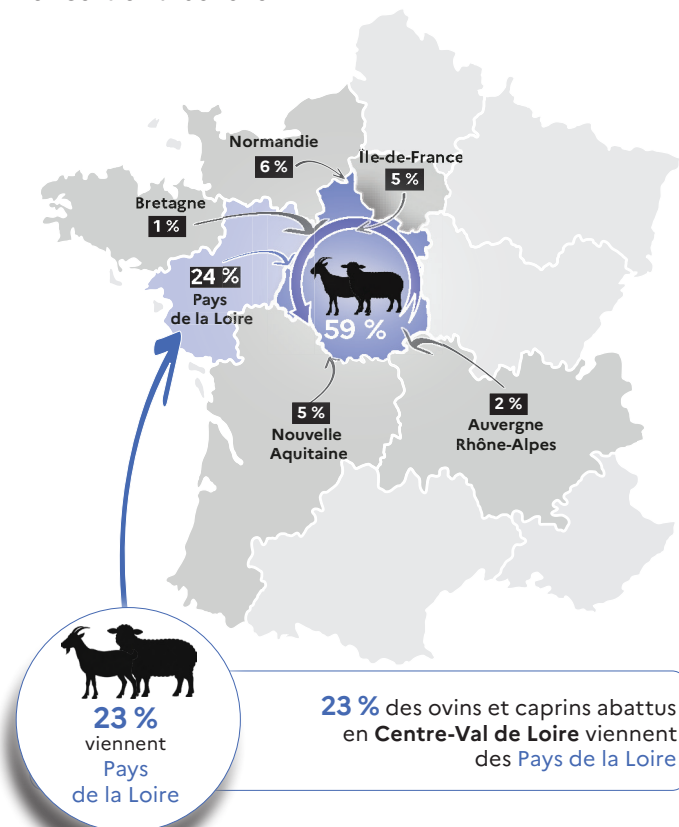
Flux sortants

Destination des ovins et caprins produits en Centre-Val de Loire et abattus en France



Flux entrants

Provenance des ovins et caprins abattus en Centre-Val de Loire



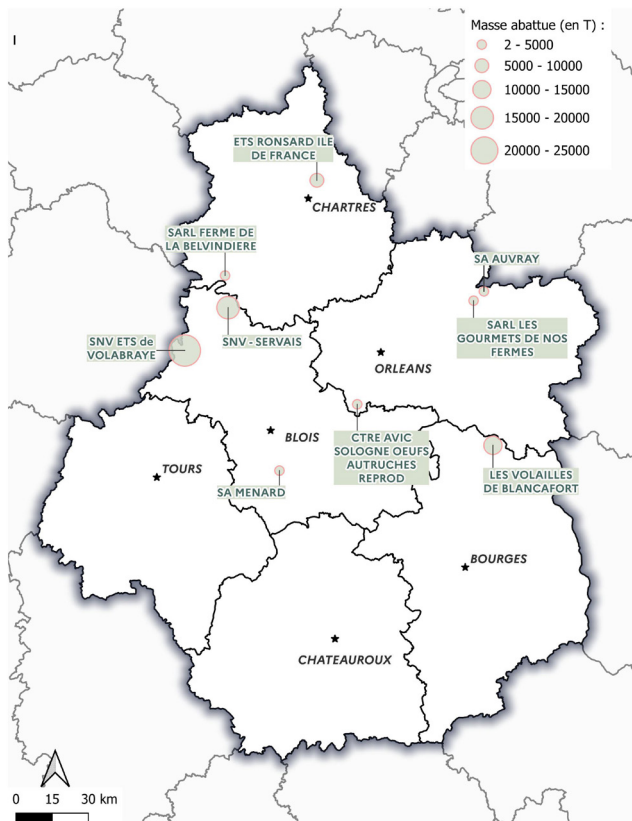
4 LES ABATTAGES DE VOLAILLES

Le Centre-Val de Loire compte 36 abattoirs de volailles agréés sur son territoire. Parmi eux, 9 réalisent 95 % de l'activité d'abattage en 2024. Celui de Blancafort,

dans le Cher, spécialisé dans l'abattage de dindes, a fermé ses portes le 31 mars 2025 alors que son activité diminuait depuis 2023.

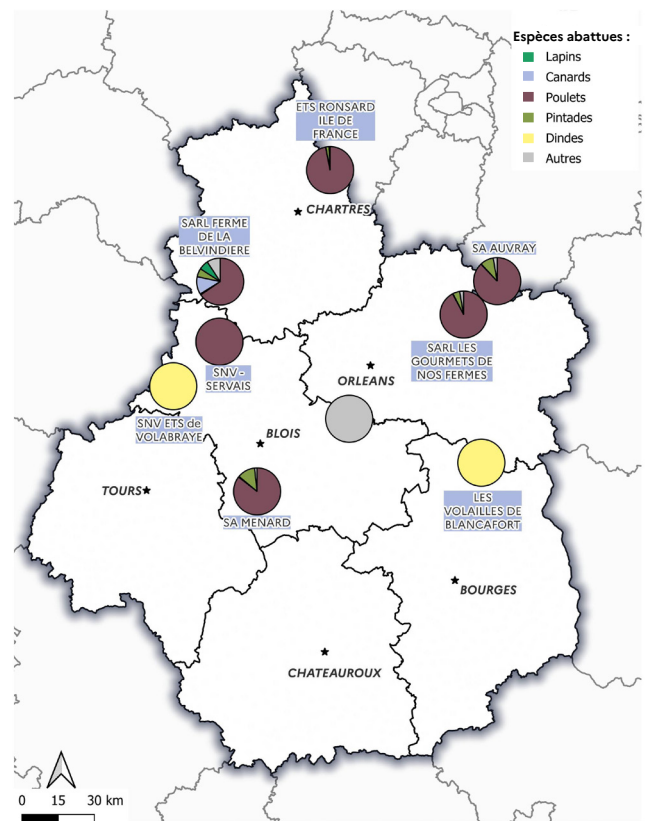
Carte 3

Poids traité dans les principaux abattoirs régionaux de volaille en 2024



Carte 4

Part du poids par espèces dans les principaux abattoirs régionaux de volailles en 2024



Source : Enquête auprès des abattoirs 2024 © IGN - Admin Express, Conception DRAAF Centre-Val de Loire - Mars 2026

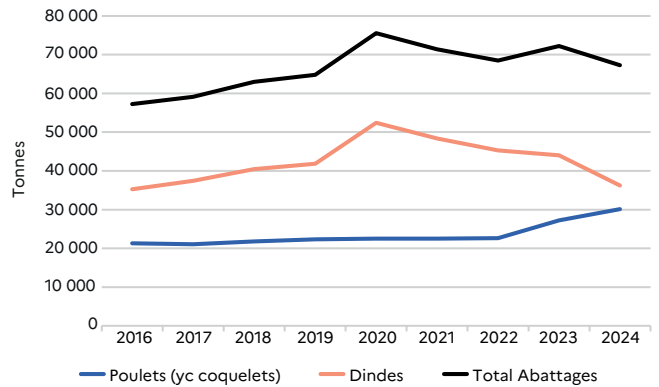
Entre 2016 et 2020 l'activité des abattoirs de volailles de la région a augmenté de 32,0 % pour s'établir à 75 500 tonnes. Depuis, la tendance est à la baisse malgré une reprise en 2023 qui ne s'est pas confirmée en 2024. Au final, en 2024 ce sont 67 300 tonnes de volailles qui ont été abattues en Centre-Val de Loire, soit 17,6 % de plus qu'en 2016. Les abattages de volailles ont été portés par les abattages de poulets (y compris coquelets) et de dindes qui ont respectivement progressés de 41,4 % et 2,8 % sur la période. Les abattoirs du Centre-Val de Loire ont ainsi traité 30 100 tonnes de poulets et 36 200 tonnes de dindes en 2024. Ces deux espèces représentent 98,6 % de l'activité des abattoirs de la région.

La production de canards a aussi fortement augmenté entre 2016 et 2024 mais cette espèce reste mineure parmi l'ensemble des abattages.

Le code rural et de la pêche maritime autorise aussi, pour les exploitants qui élèvent des volailles et lagomorphes, l'installation de « tueries ». Il s'agit d'établissements d'abattage non agréés « installés dans une exploitation par un éleveur pour son seul usage, dans lesquels est abattu annuellement un nombre d'animaux inférieur à un seuil fixé par décret ». Le volume de volailles abattues ne doit pas dépasser 25 000 équivalents-poulets par an. Par ailleurs, l'abattage n'est possible que pour les animaux élevés sur l'exploitation, c'est-à-dire entretenus durant un mois complet au minimum ou une période au cours de laquelle une modification de leur conformation peut être attestée par un gain de poids significatif. Pour ces établissements, l'appareil statistique ne dispose pas d'information sur le volume abattu.

Graphique 6

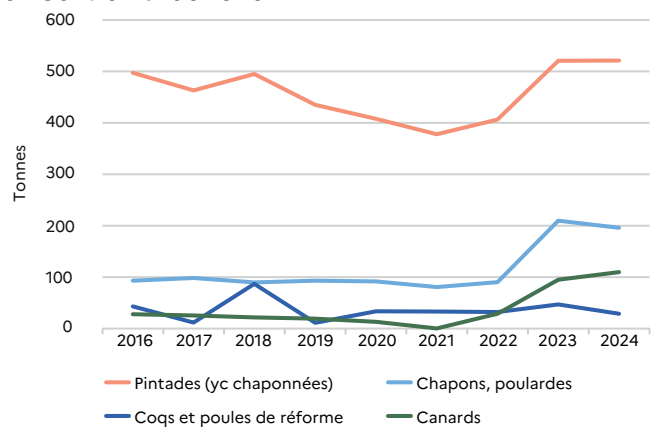
Évolution du volume de poulets et dindes abattus en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Enquête auprès des abattoirs

Graphique 7

Évolution du volume d'autres volailles* abattues en Centre-Val de Loire



* hors poulets et dindes

Source : Agreste - Enquête auprès des abattoirs

5 SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Sources :

I DIFFAGA ou enquête mensuelle auprès des abattoirs de gros animaux

Il s'agit d'une enquête produite par le SSP, Bureau des statistiques des industries agroalimentaires, dont le but est de collecter chaque mois pour le compte de la Direction générale de l'alimentation le nombre et le poids des gros animaux abattus par espèce. L'enquête permet de collecter le nombre et le poids d'animaux abattus pour les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les équidés, ainsi qu'autres espèces d'animaux dits « de boucherie » tels que ratites, cervidés, buffles, bisons...

À compter du mois de janvier 2017, les données relatives aux bovins sont obtenues à partir de la source administrative Base de Données Nationale de l'Identification (BDNI). A compter de cette date, la collecte du nombre et du poids de bovins abattus est donc exclue de l'enquête.

I Base de données nationale d'identification (BDNI)

La base de données nationale d'identification est une base de données administrative dont l'objectif principal est le suivi sanitaire des animaux de rente sur le territoire français. C'est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Elle s'élargit progressivement au suivi des mouvements des animaux des cheptels ovins, caprins et porcins. Au sens de la BDNI, une exploitation correspond à toute construction ou tout lieu dans lequel des animaux d'élevage sont détenus. Le numéro BDNI est donc un numéro d'exploitation attribué à un lieu géographique de détention, indépendamment du détenteur (personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire). Un détenteur BDNI peut avoir plusieurs exploitations au sens de la BDNI. Les définitions BDNI de l'exploitation diffèrent de la définition statistique de l'exploitation agricole, laquelle s'apparente à un lieu géographique (établissement) lié à un détenteur particulier (entreprise).

I SIMOC (système d'informations des mouvements ovins caprins)

Diverticule de la BDNI, la base SIMOC fournit les mouvements d'ovins et de caprins abattus par date, établissement d'origine, établissement d'abattage et espèce (ovin ou caprin).

Cette base est exploitée dans le présent dossier pour savoir d'où proviennent les ovins et caprins abattus en Centre-Val de Loire et où sont abattus les animaux produits en Centre-Val de Loire

I Recensement agricole 2020

Réalisé tous les dix ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Méthodologie :

Le Centre-Val de Loire compte 36 abattoirs de volailles agréés sur son territoire.

Parmi eux, 9 fournissent mensuellement des informations sur le nombre et le poids des animaux abattus par espèce. Les autres adressent annuellement un relevé de leur activité.

Les données concernant les abattages de volailles présentes dans ce dossier sont extrapolées à partir des informations fournies par les 9 plus gros abattoirs de volailles de la région, ceux-ci réalisant environ 95 % de l'activité.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Banner
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan Buisson
Rédactrice : Stéphanie HERANT,
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : En cours
© Agreste 2026

agreste.agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

